



Conseil économique et social

Distr. générale
29 août 2018

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Vingt-quatrième réunion du
Comité intergouvernemental d'experts
pour l'Afrique australe
18–21 septembre 2018
Pointe-aux-Piments (Maurice)

Note conceptuelle

I. Contexte général

1. Le Comité intergouvernemental d'experts (CIE) est un organe subsidiaire de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), mis en place pour servir de forum permettant à des décideurs de haut niveau des États membres d'examiner les politiques et programmes concernant les cinq sous-régions de l'Afrique. Le Comité fait partie intégrante des mécanismes de gouvernance de la CEA et se réunit une fois par an pour étudier, orienter et approuver la formulation et l'exécution du programme de chaque sous-région, conformément à leurs priorités, et pour proposer des recommandations afin que le programme de travail de la CEA dans son ensemble reflète pleinement les impératifs de développement des sous-régions. Le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique australe, basé à Lusaka, est l'un des cinq bureaux sous-régionaux et dessert les 11 États membres suivants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe. L'organe exécutif du Comité est un Bureau composé de trois membres, un président, un vice-président et un rapporteur, qui sont élus à chaque réunion du Comité pour servir jusqu'à la réunion suivante. Ce Bureau travaille en étroite relation avec le secrétariat durant toute l'année de son mandat et le secrétariat le consulte pour choisir le thème de la prochaine réunion du Comité.

2. La vingt-quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe sera accueillie par le Gouvernement de Maurice à Pointe-aux-Piments du 18 au 21 septembre 2018 et se tiendra sur le thème « Économie bleue, industrialisation inclusive et développement économique en Afrique australe ». Elle fait suite à la vingt-troisième réunion du CIE organisée à Bulawayo par le Gouvernement du Zimbabwe les 26 et 27 octobre 2017 sur le thème « Facilitation des échanges en Afrique australe : combler le déficit infrastructurel », réunion qui a été un succès.

3. La vingt-quatrième réunion se focalisera sur les opportunités et les enjeux de l'économie bleue en Afrique australe et permettra de discuter des perspectives favorables à l'industrialisation inclusive et au développement durable dans la région. Les mers couvrent plus des deux tiers de la planète et sont indispensables à la subsistance et au bien-être des êtres humains, elles régulent le climat, absorbent une proportion importante des émissions anthropiques de dioxyde de carbone, fournissent des aliments, facilitent le commerce, offrent des emplois et des loisirs à une grande partie de la population mondiale. L'Organisation de coopération et de développement économiques estime que l'économie de la mer rapporte environ 1 500 milliards de dollars des

États-Unis par an, soit approximativement 3 % de la valeur ajoutée mondiale.¹ Les mers sont considérées de plus en plus comme la nouvelle frontière de l'économie mondiale, stimulée par une population en augmentation à la recherche de nouvelles sources de croissance et par les rapides progrès technologiques qui donnent accès à de nouvelles ressources.

4. Le concept d'« économie bleue » et la nécessité de stimuler une « croissance bleue » ont été affirmés pour la première fois à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (appelée aussi Rio+20). Il s'agit d'exploiter le potentiel qu'offrent les activités et les ressources maritimes pour stimuler la croissance économique et contribuer substantiellement au développement durable. En fait, c'est un concept destiné à favoriser la croissance économique, l'inclusion sociale et la préservation ou l'amélioration des moyens de subsistance, tout en assurant la durabilité environnementale des mers et des zones côtières. Le concept comporte plusieurs composantes, dont les industries maritimes traditionnelles que sont les pêches, le tourisme et les transports maritimes, mais aussi de nouvelles activités émergentes, dont les énergies renouvelables offshore, l'aquaculture, les industries extractives sur les fonds marins, la biotechnologie marine et la prospection des ressources génétiques marines.

5. Saluée par l'Union africaine comme « nouvelle frontière de la renaissance africaine », l'économie bleue, ressource économique potentielle, prend de plus en plus d'importance sur le continent. L'Afrique pourrait obtenir d'énormes bénéfices de l'utilisation de ses mers, de ses océans et de leurs ressources pour assurer son développement économique durable. Une part importante de sa croissance économique dépend déjà de nombreuses activités maritimes. Les zones maritimes appartenant à des pays africains couvrent environ 13 millions de km², dont environ 6,5 millions de km² sur son plateau continental. De plus, 38 des 54 pays d'Afrique sont des États côtiers et le continent compte aussi de nombreux États insulaires tels que les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Les eaux intérieures, les mers et les océans africains offrent d'énormes richesses (pour la pêche, les produits miniers et l'énergie) et représentent des opportunités économiques significatives et parfois de véritables alternatives à de nombreuses ressources terrestres surexploitées. L'économie bleue offre donc au continent un énorme potentiel de développement socioéconomique, ce pour quoi elle a acquis une place importante dans les programmes nationaux et régionaux de développement. L'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, document stratégique fixant les cibles socioéconomiques du continent pour les décennies à venir, désigne l'économie bleue comme étant un accélérateur important dans la recherche de transformation économique et de développement durable du continent.

6. De plus, la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 constitue un vaste cadre pour la protection et l'exploitation durable du domaine maritime africain. Sa vision d'ensemble est de favoriser la création accrue de richesses en provenance des océans, des mers et des eaux intérieures d'Afrique en développant une économie bleue florissante et pérenne d'une manière sûre et écologiquement durable. Un des principaux objectifs de cette stratégie est d'assurer synergie et cohérence entre les politiques sectorielles au sein des communautés économiques régionales et entre elles, en adoptant une approche commune et coopérative au sujet des affaires maritimes afin de créer une croissance durable à partir des activités marines et maritimes. En octobre 2016, le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur la sûreté et la sécurité maritime en Afrique a adopté la Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique (également appelée Charte de Lomé), qui consolide l'engagement des dirigeants africains à faire de l'espace maritime un facteur clé du développement socioéconomique du continent. La Charte reconnaît le besoin d'élaborer des objectifs en matière de sécurité et d'assurer la coopération entre pays voisins et partenaires dans des

¹ Voir le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économique, *L'économie de la mer en 2030* (Paris, 2016).

domaines tels que la formation, l'éducation, le commerce et le développement industriel. L'économie bleue est aussi liée à l'Objectif de développement durable 14 sur la nécessité de conserver les ressources maritimes des mers et des océans et de les exploiter de façon à assurer un développement durable.

7. L'économie bleue est une approche axée sur l'intégration et la coopération régionales qui pourrait véritablement contribuer aux efforts de transformation et d'industrialisation de l'Afrique australe et y aider les pays sur la voie du développement durable. C'est la région où se trouvent les États insulaires de Maurice et des Seychelles,² qui forment avec l'Afrique du Sud le très petit groupe de pays africains dotés de stratégies d'économie bleue bien établies.

8. En termes généraux, les pays d'Afrique australe peuvent se classer en trois groupes géopolitiques en fonction de leurs avantages comparatifs naturels et de leurs perspectives de faire avancer l'économie bleue pour accélérer le développement durable. Dans le premier groupe figurent les États côtiers et insulaires de l'océan Indien, à savoir Maurice, le Mozambique et l'Afrique du Sud. Maurice est aussi membre de la Commission de l'océan Indien³ et de l'Association de coopération régionale des pays riverains de l'océan Indien,⁴ tandis que le Mozambique et l'Afrique du Sud n'appartiennent qu'à cette dernière. En raison de l'emplacement stratégique de l'océan Indien et de son énorme potentiel d'activités marines et maritimes, ces deux organisations intergouvernementales considèrent l'économie bleue comme un pilier essentiel et prioritaire de leurs programmes de développement socioéconomique. Le deuxième groupe de pays est constitué des États qui se trouvent sur les côtes de l'océan Atlantique : Angola, Namibie et Afrique du Sud. Avec l'océan Indien sur sa côte orientale et l'océan Atlantique sur sa côte ouest, l'Afrique du Sud occupe une position exceptionnelle, le pays étant doté de considérables ressources océaniques et d'immenses opportunités d'exploiter l'économie bleue en faveur d'un développement durable et inclusif. Les côtes de l'Angola et de la Namibie sont longues de 1 400 km et 1 620 km, respectivement, et sont riches d'importantes ressources maritimes, notamment des ressources minières offshore comme le pétrole, le gaz naturel et les diamants. Le troisième groupe est composé de pays sans littoral – Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Zambie et Zimbabwe – mais il ne faut pas sous-estimer les possibilités de développer une économie bleue florissante dans ces pays. En effet, leurs eaux intérieures sont notamment le lac Malawi, connu aussi sous le nom de lac Nyasa (Malawi), plusieurs fleuves et rivières : le Maputo - Lusutfu/Usutu (Eswatini), le Zambèze (Zambie et Zimbabwe), la Kafue (Zambie) et un grand nombre d'autres lacs (Bangwelo, Moero, Tanganyika et Kariba). Il faudrait exploiter le potentiel de ces voies d'eau intérieures pour appuyer des systèmes de transport durables, offrant un complément viable aux expéditions de marchandises par route et par voies ferrées, ce qui stimulerait le développement socioéconomique de la région.

9. L'importance des ressources maritimes et côtières pour des pays insulaires tels que Maurice est évidente et a été débattue dans de nombreuses instances internationales. La remarquable surface de ressources maritimes par habitant dont jouissent ces pays signifie que l'approche d'une économie bleue offre des perspectives de croissance économique durable, écologiquement rationnelle et socialement inclusive. Mais les avantages de l'économie bleue ne sont pas exclusifs aux pays insulaires. Ils s'appliquent aussi aux pays côtiers, voire aux pays sans littoral et, en fin de compte (et surtout), l'approche offre des possibilités pour une utilisation rationnelle des ressources au-delà des

² Quoique les Seychelles ne fassent pas partie des pays desservis par le Bureau sous-régional en Afrique australe, c'est un des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

³ La Commission de l'océan Indien est composée des Comores, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles, ainsi que de la Réunion (département français d'outre-mer).

⁴ L'Association de coopération régionale des pays riverains de l'océan Indien est une organisation intergouvernementale regroupant 21 États membres dont le but est de consolider la coopération régionale et le développement durable dans la région de l'océan Indien.

frontières nationales. Elle se base aussi sur l'optimisation de plusieurs secteurs : les mines, les infrastructures portuaires, les transports maritimes, la pêche, le tourisme et les énergies renouvelables. Elle favorise la coordination intersectorielle et la gestion durable des ressources de tous ces secteurs. Au cœur du concept d'économie bleue se trouve la dissociation du développement socioéconomique de la dégradation de l'environnement. Ce pour quoi l'approche se fonde sur une évaluation de la valeur réelle du capital que constitue l'économie bleue, ressource naturelle, dans tous les aspects de l'activité économique (c'est-à-dire aux niveaux de la conceptualisation, de la planification, du développement des infrastructures, du commerce, de l'exploitation de ressources renouvelables, de la production et de la consommation d'énergie). Sont particulièrement importantes l'efficacité et l'optimisation des ressources, en même temps que le respect de l'environnement et des paramètres écologiques. Il s'agit aussi d'utiliser, lorsque cela peut se faire de façon durable, des matières premières locales (à savoir régionales) et dans la mesure du possible des options énergétiques « bleues » permettant de réaliser des économies plutôt que les scénarios habituels à forte intensité énergétique.

10. Il y a donc à l'évidence des liens entre l'approche de l'énergie bleue, l'industrialisation et le développement durable. Au moment où la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) met en œuvre sa stratégie et feuille de route pour l'industrialisation pour la période 2015-2063,⁵ qui met l'accent sur le développement de chaînes de valeur régionales, notamment les chaînes de valeur dans le domaine maritime, les agro-industries, l'enrichissement des minerais, les produits pharmaceutiques et le tourisme, il convient d'examiner comment l'approche d'économie bleue centrée sur la coopération et le partenariat entre États membres peut effectivement contribuer à la réalisation des objectifs d'industrialisation durable et inclusive dans la région. L'immense capital d'économie bleue en Afrique australe, alliée à l'expérience et au leadership politique de pays tels que Maurice et l'Afrique du Sud, peut être exploité pour mettre en place et maintenir une économie bleue solide et inclusive dans la région, l'objectif ultime étant d'assurer le développement durable de tous les États membres.

11. Malgré ses promesses et les immenses opportunités qu'elle offre, l'économie bleue fait face à de nombreux défis et obstacles, dont certains sont peut-être spécifiques à l'Afrique australe, s'opposant à son développement intégré.

12. Il faudrait en particulier trouver une solution aux activités économiques actuelles qui, par des extractions insoutenables de ressources, les altérations physiques et la destruction des habitats et paysages maritimes et côtiers, les changements climatiques et la pollution des océans dont elles sont à l'origine, entraînent une dégradation rapide des ressources maritimes. La protection urgente de l'environnement et des écosystèmes marins préoccupe aujourd'hui le monde entier. En fait, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont des conditions préalables à la mise en œuvre d'une économie bleue, à un développement durable élargi et à l'éradication de la pauvreté. C'est particulièrement vrai pour les pays en développement et spécialement en Afrique australe, dont l'économie dépend plus directement de l'exploitation de l'environnement. Une approche écosystémique qui tient compte de la restauration de la biodiversité et des ressources renouvelables et de la gestion rationnelle des ressources extractives est indispensable. À l'évidence, les effets d'une mauvaise gestion de l'environnement sont aussi fortement exacerbés par l'impact du changement climatique. Plusieurs réunions internationales se sont penchées sur l'élévation du niveau des mers et les changements provoqués dans les écosystèmes par les hausses de température, que ce soit le blanchiment des coraux ou la modification des schémas migratoires. Si l'on ne comprend pas encore parfaitement les conséquences à long terme des changements climatiques sur les systèmes océaniques, il est clair que les changements de températures et d'acidité des mers et des principaux courants océaniques, entre

⁵ Disponible sur : <https://www.sadc.int/documents-publications/show/4365>.

autres phénomènes, menacent la vie et les habitats marins et les communautés qui en dépendent.

13. Les problèmes de criminalité environnementale, comme les naufrages délibérés, les déversements de pétrole et de déchets toxiques en mer, les catastrophes maritimes et accidents de la mer, non plus que la criminalité transnationale organisée (comme le blanchiment d'argent, le trafic d'armes et de drogues, la piraterie et les vols à main armée en haute mer, le soutirage illégal de pétrole, le terrorisme maritime, le trafic et la traite d'êtres humains) ne peuvent être ignorés au moment de développer une économie bleue florissante pour la région.

14. Il faut aussi absolument consacrer des investissements au capital humain requis pour tirer parti, en termes d'emplois et de développement, des bénéfices des investissements dans les secteurs novateurs de l'économie bleue. À l'évidence, une croissance bleue ne peut se réaliser sans des professionnels hautement qualifiés et spécialisés dans les secteurs stratégiques à forte intensité de technologies d'économie bleue. Jusqu'à présent, l'Afrique australe se caractérise par un manque de capital humain et de compétences dans les domaines des procédés industriels, des sciences et des technologies. Il se peut qu'il y ait aussi des obstacles à l'élaboration et à la mise en place de cadres juridiques, réglementaires et institutionnels efficaces. Si chaque pays est, en dernier ressort, responsable de ses propres ressources et de son développement durable, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'une coopération régionale et internationale dans de nombreux aspects de l'économie bleue. Les investissements requis et l'utilisation des meilleures connaissances scientifiques, meilleures données et meilleures technologies disponibles sont cruciaux pour servir de base aux réformes de gouvernance et aux décisions de gestion à prendre en vue de changements à long terme. Il est clair que l'adoption et la mise en œuvre d'une approche d'économie bleue exigent l'accès à des sources novatrices et abordables de financement à long terme.

15. L'industrialisation inclusive découlant de l'économie bleue ne sera pas non plus réalisable si tous les groupes de la société, en particulier les femmes, les jeunes, les populations sous-représentées et marginalisées, ne sont pas effectivement associés à toutes les activités économiques des divers secteurs et chaînes de valeur de l'économie bleue. De même, le secteur privé peut jouer un rôle essentiel dans la construction et les progrès de l'économie bleue, notamment au moyen de partenariats avec le secteur public pour développer des investissements et assurer la durabilité des opérations côtières et maritimes. Maximiser le financement du développement de l'économie bleue, par exemple, pourrait se faire en optimisant les maigres ressources publiques et en favorisant les investissements privés. Le secteur privé, y compris les organisations de la société civile, peut aussi aider à surmonter certaines menaces qui pèsent sur l'économie bleue, comme la surpêche, la pollution des océans et les changements climatiques.

II. Objectifs

16. La vingt-quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts a pour objectif d'examiner la situation économique et sociale de l'Afrique australe, d'étudier et d'approuver l'exécution du programme de travail du Bureau sous-régional en Afrique australe, son projet de programme de travail et de budget pour 2019 et de passer en revue la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux, notamment le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et les autres initiatives spéciales pour la sous-région. Ce faisant, les participants formuleront des recommandations pour que les priorités de développement de la sous-région soient pleinement prises en compte dans les travaux de la CEA, afin que l'offre de soutien technique aux États membres et aux communautés économiques régionales s'aligne sur ces priorités.

17. En plus de ces activités statutaires, la vingt-quatrième réunion examinera aussi les recommandations d'une étude sur l'économie bleue, l'industrialisation inclusive et le développement économique en Afrique australe et d'un groupe spécial d'experts sur le rôle des petites et moyennes entreprises dans le processus d'industrialisation de l'Afrique australe.

18. Les discussions relatives à l'économie bleue en Afrique australe porteront essentiellement sur le fondement et les perspectives de cette économie, les obstacles et les défis auxquels elle fait face s'agissant de favoriser l'industrialisation inclusive et le développement socioéconomique de la région. Il sera aussi question des mécanismes et stratégies nécessaires pour surmonter les obstacles recensés. Les délégués et participants examineront spécifiquement les aspects suivants :

a) La notion d'économie bleue, ses variantes et composantes, notamment la question des voies d'eau intérieures et de la façon dont les pays sans littoral, mais disposant de liaisons terrestres peuvent faire partie de l'économie bleue et des chaînes de valeur économiques qui en résultent ;

b) L'économie bleue comme site majeur de production, d'investissements, de croissance accélérée, de réduction de la pauvreté et de développement en Afrique australe ;

c) Les possibilités économiques offertes par l'économie bleue, notamment la mesure dans laquelle le secteur privé et les petites, moyennes et grandes entreprises peuvent participer activement à ce secteur en vue de l'industrialisation, de la création d'emplois et du développement socioéconomique de l'Afrique australe ;

d) Les différentes expériences nationales en matière d'économie bleue, de possibilités que celle-ci offre et des défis qu'elle présente, notamment les stratégies et politiques nationales visant la gestion et la promotion de l'économie bleue, les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les perspectives, s'agissant en particulier de faciliter le développement économique de la région ;

e) Les stratégies et politiques régionales d'économie bleue, leur objet, leur contenu, la mesure de leur alignement avec les stratégies nationales et régionales d'industrialisation et leur efficacité en ce qui concerne la promotion du développement socioéconomique ;

f) Les besoins en capital humain et les cadres institutionnels requis pour le développement de l'économie bleue en Afrique australe ;

g) Les risques, défis et obstacles relatifs à l'économie bleue, notamment les questions de sûreté maritime, de terrorisme, de changement climatique, de dégradation de l'environnement et de pollution des océans, et les voies et moyens d'y remédier.

III. Structure

19. La vingt-quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts se tiendra en séance plénière et comportera la présentation et l'examen de rapports destinés aux organes délibérants établis par le secrétariat sur la situation économique et sociale de l'Afrique australe, la mise en application du programme de travail du Bureau sous-régional pour l'Afrique australe et son programme de travail prévu pour 2019 et la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux, notamment le NEPAD et autres initiatives spéciales pour la sous-région. Les résultats de l'étude sur l'économie bleue, l'industrialisation inclusive et le développement économique de l'Afrique australe seront présentés à l'examen des délégués et participants. Une discussion en panel avec un animateur permettra d'examiner en profondeur toutes les questions relatives à ce thème. Par ailleurs, les délégués et participants examineront, affineront et adopteront les recommandations du Groupe spécial d'experts sur le rôle des petites et moyennes entreprises dans le processus d'industrialisation de l'Afrique australe.

IV. Résultats et produits escomptés

20. Les résultats escomptés de la vingt-quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts seront notamment les suivants :

a) Une meilleure compréhension de l'économie bleue et des possibilités qu'elle offre de faire progresser l'industrialisation durable et inclusive de l'Afrique australe ;

b) Une meilleure compréhension des avantages de la coopération et de la collaboration dans les secteurs de l'économie bleue et des voies d'eau intérieures ;

c) Une meilleure appréciation de la situation économique et sociale de l'Afrique australe et des perspectives pour 2019 ;

d) Une meilleure appréciation des progrès et des problèmes concernant la réalisation des programmes régionaux et internationaux en Afrique australe ;

e) Une meilleure appréciation de l'importance des profils de transformation structurelle des pays dans le cadre du programme de travail du Bureau sous-régional en Afrique australe ;

f) Une meilleure compréhension du rôle et du travail de la CEA en Afrique australe par le truchement du Bureau sous-régional et de la façon dont les États membres et les communautés économiques régionales peuvent avoir accès au soutien technique offert ;

g) Un meilleur alignement du programme de travail de la CEA sur les priorités des communautés économiques régionales et les besoins des États membres ;

h) Une meilleure compréhension des processus d'intégration régionale et d'industrialisation en Afrique australe et des rôles et perspectives du secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises, dans ces processus.

21. La vingt-quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts aura notamment les produits suivants :

a) Une déclaration finale reflétant les principales observations sur les questions examinées et les recommandations sur le développement de l'économie bleue comme moyen viable d'accélérer l'industrialisation inclusive et le développement durable en Afrique australe, y compris des recommandations sur le rôle des petites et moyennes entreprises dans le processus d'industrialisation de l'Afrique australe ;

b) Le programme de travail du Bureau sous-régional pour l'Afrique australe pour 2019 approuvé et adopté ;

c) Des recommandations sur les suites à donner à tous les rapports examinés lors de la réunion.

V. Participation

22. Les participants seront de hauts fonctionnaires des 11 États membres du Bureau sous-régional en Afrique australe et des représentants des secrariats de la SADC et du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Les autres États membres de la SADC qui ne sont pas desservis par le Bureau sous-régional, à savoir les Comores, Madagascar, les Seychelles et la République-Unie de Tanzanie, seront aussi invités. Seront également invités des représentants des autres institutions spécialisées des Nations Unies, de la Commission de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement, de la Banque de développement de l'Afrique australe, des organisations de la société civile, des universités, des établissements de recherche, du secteur privé et des associations professionnelles s'occupant du thème de cette vingt-quatrième réunion.

VI. Date et lieu

23. La vingt-quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts et la réunion du Groupe spécial d'experts sur le rôle des petites et moyennes entreprises dans le processus d'industrialisation de l'Afrique australe se tiendront à l'hôtel Le Méridien, Pointe-aux-Piments (Maurice) du 18 au 21 septembre 2018.

VII. Langue de travail

24. L'anglais sera la langue de travail de la réunion, avec interprétation simultanée anglais-français.

VIII. Renseignements généraux

25. Une note complète d'information sera envoyée avant la réunion par courrier électronique aux participants ayant confirmé leur venue et sera affichée sur le site Internet de la CEA. Cette note contiendra les renseignements utiles sur la logistique, les voyages, les formalités et dispositions pour l'entrée sur le territoire, les exigences sanitaires et les visas, les hôtels et autres renseignements sur le pays hôte.

IX. Personnes à contacter

26. Les questions relatives à la réunion peuvent être adressées aux personnes suivantes :

Dailes Matoka

Assistant principal du personnel

Commission économique pour l'Afrique

Bureau sous-régional pour l'Afrique australe

B.P. 30647, Lusaka, Zambie

Tél. : (260-211) 228 502 5 ; Télécopie : (260-211) 236 949

Courriel : matokad.uneca@un.org

Avec copie à :

Sizo Mhlanga

Chef du Centre de données sous-régional

Bureau sous-régional en Afrique australe

B.P. 30647, Lusaka, Zambie

Tél. : (260-211) 228 502 5

Télécopie : (260-211) 236 949

Courriel : mhlangas@un.org